



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2020

NOMBRE  
de conseillers en exercice 10  
de présents 8  
de votants 9

L'an deux mil vingt, le vingt neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. HERMANT Jean-Paul, Maire.

Présents : M. HERMANT, Maire, Mmes DUPONT, LUBON et PETITCUENOT, Mrs BERROYER, BEUGIN, DERAEDT et MONCHY.

Absents : M. DEWEZ

Excusé : M. LEFEBVRE. Pouvoir de M. LEFEBVRE à M. HERMANT

La séance est ouverte, Mme DUPONT Elisabeth est nommée secrétaire.

2020-03

OBJET

*Installations classées  
Parc éolien sur  
Ligny les Aire et  
Westrehem*

M. le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 11 Décembre 2019, M. le Préfet du Pas de Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, sur les territoires des communes de LIGNY LES AIRE et WESTREHEM, par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET, dont le siège social est situé à FONTENAYS SOUS BOIS (94).

Conformément à l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de SAINS LES PERNES est invité à exprimer son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Après consultation du dossier, le Conseil Municipal procède au vote.  
Votant : 9 - 8 voix contre et 1 abstention.

Le Conseil Municipal émet **un avis défavorable** à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET sur les territoires des communes de LIGNY LES AIRE et WESTREHEM.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa transmission en préfecture le 30/01/2020

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

